



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

**Direction Régionale
de l'Environnement**

LA REUNION

Service de la Protection de la Nature
et de l'Aménagement Durable

Affaire suivie par : Marc-Henri DUFFAUD

tél : 02 62 94 76 46 – fax : 02 62 94 72 55

marc-henri.duffaud@reunion.ecologie.gouv.fr

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

Compte-rendu du CSRPN

Séance du 21 juin 2007 à la DIREN

Travaux de pose de filet sur la falaise de la route du littoral

En conclusion, le CSRPN rappelle la valeur patrimoniale exceptionnelle de cette falaise littorale constituée d'un taux d'endémicité remarquable et d'un gradient séquences d'habitats floristiques unique en terme de biodiversité depuis le pied de falaise soumis aux embruns halins jusqu'au plateau de fourrés semi-secs. La valeur patrimoniale réside aussi dans les nombreuses populations d'espèces d'oiseaux protégées qui nichent dans les cavités de la falaise (paille en queue, puffins...). Le CSRPN regrette fortement qu'il y ait eu un défaut d'approche et d'ambition de l'étude d'impact relative à la pose de filets pour la sécurisation de la Route du Littoral qui aurait pu conduire à une stratégie de suivi et de mesures plus appropriée par rapport aux impacts réels.

Aussi, il est demandé par le CSRPN que le maître d'ouvrage compense les impacts avérés sur les espèces et habitats floristiques patrimoniaux d'une part, mais aussi sur les zones de nidification des oiseaux protégés et sur leurs populations d'autre part. Les mesures suivantes, à mettre en œuvre rapidement par le maître d'ouvrage sont proposées :

- mise en place d'une démarche de conservation de la mémoire scientifique de la falaise : intervention d'observation et d'amélioration de la connaissance, récolte de semences et création d'une banque de gène, et préservation de séquences d'habitats témoins sous forme de



Ministère de l'Ecologie
et du Développement Durable

pépinières pour les espèces végétales dans la perspective d'un programme de restauration écologique des habitats naturels.

- participation à la structuration et au financement d'un centre de soin agréé pour les oiseaux sauvages protégés directement impactés par la pose des filets et rendus nécessaire pour la mise en œuvre dans les meilleures conditions des protocoles de manipulation des paille-en-queue et puffins soumis à l'avis du CSRPN pendant et après chantier. Des protocoles de suivis de mortalité efficaces devront aussi être mis en place par le maître d'ouvrage avec l'attache de scientifiques.

Le secrétaire de séance,
Marc-Henri DUFFAUD
Chargé de mission écosystèmes terrestres
DIREN Réunion

Le président du CSRPN,

Dominique STRASBERG